- VIDE-GRENIER -

DIMANCHE 09 NOVEMBRE 2025

Lieu : « La Bulle » – Douvaine

Horaires : 8h00 à 17h00 (installation des exposants dès 6h00)

Informations pratiques:

Buvette et petite restauration disponibles sur place au profit de l'association ARSLA.

Prix des emplacements:

Emplacement avec table (1.20m x 1m) : **10€**

Emplacement pour portant (non fourni) : **5€** (max. 60cm x 120cm)

Inscription :

Photocopie de la carte d'identité + bulletin d'inscription (ci-dessous) signé obligatoires

Remise du bulletin et paiement:

Courrier : Centre de secours de Douvaine - 40 avenue du Bas-Chablais – 74140 Douvaine
Mention : vide Grenier 2025
→ Paiement : espèce / chèque / virement bancaire

Mail : videgrenierspdouvaine@gmail.com
→ Paiement : virement bancaire

Aucun remboursement en cas de désistement ou de non presentation le jour même.

Les stands doivent être rendus VIDES et PROPRES (déchets à la charge des exposants).

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :	
Prénom(s) :	
Adresse	
Adresse mail :	
Nb TABLES (10€ l'unité) :	……. x 10€ = ……
Nb PORTANTS (5€ l'unité non fournis) :	……. x 5€ = ……..
TOTAL (€)	

Mode de règlement :

☐ Chèque (ordre Amicale des pompiers Douvaine)

☐ Espèces

☐ Virement (libellé : Nom + Prénom + « Vide Grenier »)

Nom et adresse du bénéficiaire

AMICALE SAPEURS POMPIERS
DOUVAINE
CENTRE DE SECOURS DE DOUVAINE
AVENUE DU BAS CHABLAIS
74140 DOUVAINE

International Banking Account Number (IBAN)
FR76 1810 6000 4343 0194 8005 062
Bank Identification Code (BIC)
AGRIFRPP881

Catégories d'objets en vente :

☐ Jeux/jouets ☐ Vêtements ☐ Articles de sport ☐ Petit mobilier

☐ Livres/disques/CD ☐ Articles audio/vidéo ☐ Vaisselle ☐ Petit outillage

☐ Autres : ……

Date …… Signature : ……

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER

Conditions d'inscriptions :

- Photocopie de la carte d'identité ou passeport obligatoire.

- Bulletin d'inscription et attestation sur l'honneur signés.

- Paiement (table 10€, portant 5€).

Règlement général :

- Vide-grenier réservé aux particuliers.

- Aucun remboursement en cas d'absence.

- L'amicale décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou dommage.

- Emplacements réservés jusqu'à 8h00, puis réattribués en cas d'absence.

- Obligation de rendre les emplacements VIDES et PROPRES – les déchets sont à la charge des exposants et ne doivent pas être deposes devant les poubelles de la Bulle ni celle de tri sélectif.

Règlementation concernant les portants :

- Dimensions max. : 60 cm largeur x 120 cm longueur.

- Portants non inscrits lors de la réservation refusés.

- Portants non fournis par l'organisation.